

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°IC-17-016 du 11 juillet 2017, une enquête publique d'un mois est ouverte en mairies de VEMARS, MARLY-LA-VILLE, SURVILLIERS, SAINT-WITZ et VILLERON (Val-d'Oise), PLAILLY et MORTEFONTAINE (Oise), MOUSSY-LE-NEUF (Seine-et-Marne), du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 13 octobre 2017 inclus, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société BT IMMO GROUP à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de VEMARS Parc d'Activités des Portes de Vémars, au titre notamment des rubriques ci-après :

- Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des). Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m³. Volume autorisé : 415 000 m³
N° 1510 = installation soumise à Autorisation
- Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³. Volume autorisé 79 500 m³.
N° 1530 = installation soumise à Autorisation
- Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³. Volume autorisé 79 500 m³.
N° 1532 = installation soumise à Autorisation
- Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 40 000 m³. Volume autorisé 63 400 m³.
N° 2662 = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 45 000 m³. Volume autorisé 63 400 m³.
N° 2663-1-a = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 10 000 m³ mais inférieur à 80 000 m³. Volume autorisé 63 400 m³.
N° 2663-2-b = installation soumise à Enregistrement
- Liquides combustibles de point éclair compris entre 60°C et 93°C (stockage ou emploi de). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1000 t. Volume autorisé 1000 t.
N° 1436 = installation soumise à Autorisation
- Liquides inflammables de catégorie 2 ou de catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 1000 t. Volume autorisé 1000 t. uniquement dans les cellules 7 à 9
N° 4331 = installation soumise à Autorisation

Monsieur Maurice FLOQUET, receveur divisionnaire des impôts en retraite, désigné commissaire enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 26 juin 2017, sera chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ce registre à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Maurice FLOQUET assurera une permanence en mairie de VEMARS :

- Lundi 11 septembre 2017 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 20 septembre 2017 de 15h00 à 18h00
- Samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 13 octobre 2017 de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet suivante : www.val-doise.gouv.fr rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques. Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, en mairie de Vémars, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations par courriel à l'adresse suivante : pref.icpe@val-doise.gouv.fr. à compter du 11 septembre 2017 et jusqu'au 13 octobre 2017 inclus. Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de mise à disposition du public, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi. Les observations recueillies par courriel seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques.

Le rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.